

Projet d'établissement du Village d'Enfants la Boisserelle (77- Seine-et-Marne)

L'établissement de Boissettes, habilité par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, est un établissement social, de type Village d'Enfants, à but non lucratif, situé sur la commune de Boissettes (77).

Il accueille des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

La capacité d'accueil est fixée à 50 places.

L'établissement est financé par le Conseil Départemental. Il présente chaque année un budget prévisionnel, soumis aux services du contrôle des établissements de la DGAS, qui fixe, par arrêté, son prix de journée pour l'année.

Le Village d'Enfants a ouvert ses portes en 1965 sur la commune de Boissettes, non loin de Melun, ville préfecture de Seine-et-Marne.

La gare de RER se tient à 15 minutes à pied, une ligne de bus et des cars scolaires s'arrêtent devant le Village.

Implanté dans un hameau résidentiel qui offre l'avantage d'un espace vert et boisé, mais l'inconvénient d'un certain isolement, le Village d'Enfants est construit sur un terrain d'un peu plus d'un hectare.

Il est composé de :

- Dix maisons individuelles de type F5 accueillent chacune 5 ou 6 enfants.
- deux autres pavillons sont réservés aux activités collectives, salles de réunion et accueil parents.
- un bâtiment administratif, une grande salle polyvalente.

Les bâtiments de l'établissement ne sont plus adaptés à la prise en charge des enfants en ce sens que de nombreux travaux de rénovation sont nécessaires. Les pannes d'électricité de chauffage, de fuite d'eau sont à répétition et les pavillons sont très mal isolés. Une rénovation complète est nécessaire. Ce projet a été présenté au Conseil départemental.

Le Village d'Enfants accueille des enfants qui sont orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils sont généralement issus de la Seine-et-Marne mais il se peut de manière exceptionnelle et motivée (regroupement de fratrie, déménagement d'un ou des représentants légaux, ...) que d'autres départements sollicitent l'établissement.

L'origine de l'accueil des enfants au sein de l'établissement sera toujours une situation de danger au sein de l'environnement familial pouvant compromettre le développement physique et psychique au titre de l'article 375 du code civil qui déterminera une ordonnance de placement provisoire :

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice ».

Le Village d'Enfants accueille prioritairement des fratries.

Organisation interne

Dans sa mission quotidienne, le Village d'Enfants de Boissettes :

- Offre une prise en charge personnalisée, la plus adaptée possible à la singularité de chaque situation, à partir d'une observation attentive de l'enfant dans son environnement et ses relations.
- Associe les parents dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect du cadre posé par le juge
- Soutient la scolarisation et l'accès à la culture de chacun
- Restaure une relation de confiance enfants – adultes
- Conduit les enfants vers l'autonomie et une attitude citoyenne,

Une prise en charge spécifique

Le partage du quotidien

La Fondation s'est dotée en 2017 d'un document de référence, intitulé « Repères dans l'accueil de type familial », à destination de l'ensemble des salariés. Dans l'établissement, conformément à ce document, le quotidien partagé, à travers le soin, l'accompagnement, l'aide, constitue le savoir-faire de l'établissement.

- Offrir un rythme de vie régulier avec des heures de coucher et de lever adaptées à l'âge des enfants.
- Apporter une présence soutenue le soir au coucher avec autant que faire se peut un accompagnement individualisé, le rituel d'une histoire pour les plus jeunes et dans tous les cas une attention particulière à chacun lors de ce moment sensible.
- Accueillir l'enfant au réveil, quels que soient l'âge des enfants et l'heure de lever. Partager le petit déjeuner pour soutenir et encourager chacun.
- Préparer avec soin des repas simples et équilibrés et partager ces temps de repas en étant attentifs à l'apprentissage et au respect des codes sociaux qui vont aider à la socialisation des enfants.
- Accompagner l'enfant dans la scolarité et l'accès à la culture et ainsi favoriser l'ouverture aux autres et au monde.

Veiller à l'environnement individuel de chaque enfant, l'aider à s'organiser, à ranger sa chambre lorsque cela s'impose ; s'assurer qu'il se couche dans un lit propre et fait ; adapter les lieux à ses besoins (veilleuse ; verre d'eau...).

La prise en charge est individuelle et les réponses éducatives doivent être singulières car rattachées au projet de l'enfant. Le rythme de vie dans chaque maison et les repères donnés aux enfants s'apparentent à ceux d'une vie « ordinaire ». Ils sont le support privilégié de l'action éducative. Chaque éducateur a pour mission d'accompagner les enfants tout au long de la journée en suppléant ses parents et à partir du projet individuel.

La continuité aide les enfants à se rassurer, ils savent qui est là et donc le quotidien devient un repère.

Projets en développement

L'établissement n'a cessé d'évoluer au cours de ces dernières années et s'est progressivement mis en conformité réglementaire. **Plusieurs projets sont en cours pour les prochaines années**, certains visent à poursuivre le travail d'amélioration de la prise en charge engagé et la mise en conformité, d'autres ont une visée un peu plus longue dans le temps et concernent la rénovation globale de la structure.

Nos objectifs d'évolution prennent leur source à partir de divers constats :

- La réunification de Boissettes avec La Passerelle permet des mutualisations intéressantes, des échanges de pratiques qu'il conviendra de formaliser et de mettre au service de l'intérêt des jeunes. Pour cela, la démarche d'évaluation interne à mettre en œuvre dans le courant de l'année 2020 sera un levier intéressant.
- La nécessité de rénover les bâtiments devenus obsolètes et inconfortables tout en maintenant une attention sur l'évolution du prix de journée
- La dynamique de synergie entre les établissements de Seine-et-Marne à développer de manière très proactive afin d'être prêts aux adaptations qui seront demandées à la publication du schéma 77
- L'amélioration continue de la qualité : Finalisation de certaines procédures/certains processus non encore suffisamment formalisés et appropriés, appropriation des dernières RBPP publiées désormais sous l'autorité de la HAS, conduite de l'évaluation interne, et en 2021 de l'évaluation externe conformément au calendrier imposé à l'établissement.